

Le Conseil partage l'opinion du gouvernement, selon laquelle l'économie de l'Ontario n'est pas une entité distincte de celle du Canada. C'est pour cette raison que le Conseil n'essaie pas de faire séparément pour l'Ontario ce que le Conseil économique du Canada a déjà fait et est en train de faire pour le Canada tout entier. Le Conseil entreprend des travaux en collaboration avec le Conseil économique du Canada et l'échange de renseignements entre les deux organismes est constant.

Le Conseil économique de l'Ontario s'acquitte de ses responsabilités d'une autre façon, soit par le travail de ses comités. Quelque 40 citoyens, représentant un vaste profil de la collectivité ontarienne, forme les comités suivants: agriculture, mise en valeur du Nord, développement industriel, recherche industrielle et industrie du tourisme.

Un effectif permanent peu nombreux du Conseil exécute lui-même certains travaux et surveille l'élaboration et la direction de travaux confiés à d'autres. La liaison étroite avec les divers ministères provinciaux évite le doublement inutile du travail. Il a eu recours aux installations de recherche, à des professeurs et à des diplômés des universités ontariennes pour réaliser certains projets, y compris les services professionnels de membres des facultés de l'économie, des sciences politiques, de la géographie et de l'administration commerciale des Universités Windsor, *Western Ontario*, Toronto, Waterloo, Queen's et York. De temps à autre, le Conseil retient les services d'entreprises privées d'experts-conseils.

Manitoba Economic Consultative Board

Le Conseil consultatif économique du Manitoba a été établi en vertu des dispositions de la *Development Authority Act, 1963*, et fonctionne depuis l'automne de cette année. Il se compose d'un président et de 10 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil: il représente les principaux éléments du monde ouvrier et du monde d'affaires. Les présidents du *Manitoba Design Institute*, du Conseil de recherches du Manitoba et de la *Manitoba Export Corporation* en sont membres d'office. Le Conseil obtient ses fonds du gouvernement du Manitoba; son budget pour 1965-1966 s'est établi à \$130,000.

Le Conseil a été établi comme un organisme consultatif de la *Manitoba Development Authority*, le comité de planification et de coordination du Conseil exécutif. Il est chargé d'étudier les possibilités d'expansion économique à long terme du Manitoba et un rapport à ce sujet est publié chaque année et diffusé partout. Son personnel s'occupe d'un programme continu de recherches sur les besoins en main-d'œuvre et les problèmes économiques de longue portée.

Des consultations avec le gouvernement, les administrateurs d'entreprises, les agriculteurs et les travailleurs au sujet des obstacles qui s'opposent à une expansion plus rapide font partie intégrante de la tâche du Conseil. Ainsi, un travail récent, exécuté de concert avec les divers groupes d'administrateurs dans la province, a examiné la question des programmes de formation à la gestion. Cet examen a abouti à la création du *Manitoba Institute of Management Inc.*, société privée sans but lucratif, réunissant les administrateurs, les éducateurs, le monde ouvrier et l'État, dans le but d'obtenir l'appui de la collectivité pour un programme grandement amélioré de formation d'administrateurs dans la province.

Dans la mesure du possible, le Conseil collabore avec les autres conseils provinciaux et avec le Conseil économique du Canada. De concert avec ce dernier, le Conseil a patronné un colloque sur la productivité par la nouvelle technologie, en février 1965.